

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

**N° 2016/44  
du 23.11.2016  
domaine 7.1**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE
19	19	15

CONVOCAION	AFFICHAGE
18.11.16	18.11.16

Objet : Convention Acqua Publica/Commune de Brando

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize et le vingt-trois du mois de Novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique Ricci, Maire.

**Présents :** Agostini, Berti, Coudert, Esposito, Faure, Fombelle, Maury, Mattei, Ricci D, Ricci RM, Rossi, Valery

**Représenté :** Biaggi, Muselli, Peretti

**Absents :** Bozieglav, Carbuccia, Elgart, Sanguinetti,

**Secrétaire :** Maury

Le Maire expose au Conseil que le district de Bastia avait autorisé la Commune à brancher son réseau d'assainissement sur celui du district (Bastia Nord)

Cette autorisation était subordonnée à certaines conditions définies dans la convention du 26 mars 1996.

Ces conditions font l'objet d'une nouvelle convention avec la régie des eaux du pays bastiais « acqua publica » qui se résume ainsi :

**Participation totale et forfaitaire à l'investissement existant** correspondant à la somme totale de 343 095 € soit 268 095 € au titre de participation à la station d'épuration de Bastia Sud et 75 000 € due depuis la signature de la convention du 26 mars 1996.

Ce règlement s'effectuera de la manière suivante :

Novembre 2016 : 114 365 €

Juin 2017 : 228 730 €

- **Participation aux frais de fonctionnement**, évaluée selon un dispositif de comptage installé par la Commune et réglée semestriellement à Acqua Publica.
- **Participation aux éventuels investissements ultérieurs** calculée au prorata des volumes rejetés par la Commune par rapport au volume total traité par la station d'épuration de Bastia Sud

**Après examen et délibération, le Conseil**

Considérant que les clauses du projet de convention sont satisfaisantes

**HABILITE** le Maire à poursuivre la réalisation de la dite convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Pour le Maire le 1<sup>er</sup>Adjoint,